



LA MONTÉE DES ARAVIS

Samedi 29 juillet 2017

NOUVEAU !
Départ en individuel contre la montre
parcours modifié 9km

COL DES
ARAVIS
ALTITUDE 1498M

Distance : 9 Km
Dénivelée : 440 m

Départ individuel : 9h30 Les Mésers

Le site web des montées cyclistes

Article 1

L'épreuve sportive « MONTEE DES ARAVIS », organisée par le Club des Sports de LA CLUSAZ, le samedi 29 juillet 2017, est une épreuve cycliste sur route, départ individuel au niveau de la ZA les Mésers (entre Saint Jean de Sixt et la Clusaz) d'une distance de 9 km pour une dénivelée de 440m.

Article 2

a) L'épreuve est ouverte à toutes les personnes convenablement entraînées, nées en 2001 et avant (année civile).

Les catégories de cette épreuve sont :

- Dames :
 - o A : dames -35 ans (nées entre 1983 et 2001)
 - o B : dames 35 ans et + (nées en 1982 et avant)
- Messieurs :
 - o C : hommes 16- 29 ans (nés de 1988 à 2001)
 - o D : hommes 30- 39 ans (nés de 1978 à 1987)
 - o E : hommes 40- 49 ans (nés de 1968 à 1977)
 - o F : hommes 50- 59 ans (nés de 1958 à 1967)
 - o G : hommes 60 ans et + (nés en 1957 et avant)

b) Suivant l'article 6 de la loi 99.223 du 23/03/99, tous les concurrents de l'épreuve doivent joindre au bulletin d'inscription une copie certifiée conforme d'une licence sportive vélo (UFOLEP, FFC, FSGT) en cours de validité ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du vélo en compétition datant de moins d'un an. Pour les non licenciés, une licence journée leur sera délivrée au prix de 2€. Pour les mineurs, une autorisation parentale (modèle auprès de l'organisateur) devra être jointe au bulletin d'inscription.

Article 3

Modalités d'inscription et tarifs :

L'inscription est prise en compte à la réception du montant de 12€ pour les licenciés et de 14€ pour les non licenciés, joint au bulletin d'inscription officiel dûment rempli et signé, avant le vendredi 28 juillet 17 à 18h00 au Club des Sports de LA CLUSAZ.

Toute inscription le jour de la course sera majorée d'1€ (13€ pour les licenciés et 15€ pour les non licenciés).

L'inscription comprend :

BULLETIN D'ENGAGEMENT à remettre ou envoyer avant Vendredi 28 juillet 2017 18h00 à :
CLUB DES SPORTS- BP 10 - 74220 LA CLUSAZ - Tél. : 04 50 32 69 50 - info@club-laclusaz.com

Nom Prénom

Adresse

Localité Code postal Pays

Sexe Date de naissance Nationalité

Libellé du Club ou AS : n° de licence UFOLEP : N° licence FFC.....

Votre téléphone : Votre e-mail :

Joindre au bulletin :

-La somme de 12€ / personne (chèque bancaire si envoi par courrier à l'ordre du Club des Sports de La Clusaz) pour les licenciés et 14€ pour les non licenciés. Majoration de 1 € pour toute inscription le matin de la course.

- La copie certifiée conforme d'une licence vélo en cours de validité ou d'un certificat médical de non contre indication à la pratique du vélo de compétition datant de moins d'un an.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et avoir présenté soit une licence sportive visée par un médecin, soit un certificat médical de non contre indication à la pratique sportive, datant de moins d'un an.

Date :

Signature :

-le droit de participer à l'épreuve,

-le ravitaillement à l'arrivée,

-fournitures diverses (dossards, résultats, chronométrage).

Article 5

Assurances

Les organisateurs ont souscrit auprès de la compagnie AXA Assurances, un contrat d'assurance n° 1462723801, garantissant sa Responsabilité Civile d'organisateur, celle des ses préposés et des participants. L'organisateur invite les concurrents à souscrire eux-mêmes une assurance personnelle accident.

Article 6

Règles de bonne conduite

a) Pour des raisons de sécurité et d'équité sportive, il est interdit aux participants de quitter le parcours balisé par l'organisation. Le balisage est matérialisé par des indications orange sur le sol.

b) Les routes n'étant pas fermées à la circulation, les concurrents devront respecter le Code de la Route et les indications des signaleurs. Le retour du col des Aravis se fera sous la responsabilité individuelle de chaque participant.

c) Port du dossard bien visible dans le dos côté droit obligatoire pour franchir la ligne d'arrivée + plaque de guidon.

d) Port du casque obligatoire

e) Voiture suiveuse interdite et éliminatoire

f) tout concurrent pris sur le fait de jeter des débris sera disqualifié.

Article 7

Horaires

- Retrait des dossards à l'accueil du Club des Sports à partir de 7h30 le jour de l'épreuve

- 1er départ à 9h30.

Article 8

Proclamation des résultats

Sur la place de l'Eglise de la Clusaz, à 11h30

Article 9

L'organisation se réserve le droit, en cas de force majeure et pour des raisons de sécurité, de modifier le règlement et/ou le